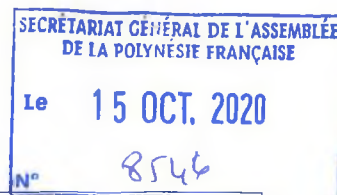




MINISTÈRE
DES FINANCES,
DE L'ÉCONOMIE,
*en charge de l'énergie,
de la protection sociale généralisée
et de la coordination de l'action gouvernementale*



Session budgétaire du jeudi 15 octobre 2020
Réponse à la question orale de Madame Sylviane TEROOATEA

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les représentants,
Mesdames et Messieurs de la presse et du public, bonjour.

Madame la représentante, vous interrogez le gouvernement sur la mise en place prochaine d'un second emprunt du Pays auprès de l'État et sur le détail de ses modalités.

Vous l'avez bien noté, le Ministre des Outre-mer nous a invité à « *documenter nos besoins pour une éventuelle seconde tranche* ». Pour reprendre vos propos, la porte est bien ouverte et il nous faut donc saisir cette opportunité. Le Président a eu l'occasion de s'en entretenir avec le Premier ministre et le Ministre des Outre-mer. J'en ai, pour ma part, parlé avec l'Agence française de développement, le directeur général des finances publiques et la directrice générale du trésor. A l'échelle politique et technique, le propos a été le même : l'État répondra présent pourvu que notre demande soit étayée.

Cette demande est somme toute plutôt légitime et nous amène, nous-mêmes, à calibrer au mieux notre besoin. Car, et le Président l'a déjà exprimé clairement en ces murs, notre but est bien d'emprunter pour financer la relance. Vous comprendrez donc aisément qu'en la matière l'approximation n'a guère sa place. Sur ce dossier comme sur d'autres, nous privilégions avec l'État une approche responsable, basée sur la confiance et la transparence.

Je ne me hasarderai donc pas à détailler aujourd'hui les caractéristiques d'un tel emprunt sans disposer de l'ensemble des éléments actualisés, ne serait-ce que par respect pour le travail des services mobilisés sur le sujet. Car nous y travaillons. Depuis plusieurs jours, nous ajustons nos évaluations et nos projections afin de déterminer avec précision notre besoin. Une fois que ces études seront finalisées, comme pour le premier prêt, nous pourrions solliciter ce nouvel emprunt garanti par l'État. Et, à ce moment-là, votre assemblée sera consultée dans le cadre d'un collectif budgétaire, ce qui me donnera l'opportunité de vous en exposer les détails, notamment les conditions négociées, et non imposées, avec l'État.